NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/26/Add.2
25 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2000/2001 ET 2001/2002 : PRÉSENTATION INTÉGRÉE

(Version établie à l'issue de la réunion plénière)

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2
INFRASTRUCTURE TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS COMMUNES

Structure de la présentation intégrée

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique (CES/2000/26/Add.1)

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (CES/2000/26/Add.2)

Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/2000/26/Add.3)

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/2000/26/Add.4)

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/2000/26/Add.5)

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2000/26/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

i) Décembre-janvier : Le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.

ii) Février-mai : Le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en juin.

iii) Juillet-août : Le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée, qui a été examinée par la Conférence à sa réunion plénière de 2000. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, ils donnent la liste des nombreuses décisions que la Conférence a prises dans les domaines en question et signalent plusieurs points que le Bureau a portés à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE A ÉTÉ APPELÉE SUR LES POINTS SUIVANTS : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau a estimé devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2000 : Liste des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000, en ce qui concerne son programme de travail.

RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-juin 2000 à juin 2002. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Liste des éléments du programme de travail de la Conférence

5. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

Autres renseignements connexes

6. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/2000/26) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
Activité de programme 1 : **Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/2000/26/Add.1)**	**1.1** Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux **1.2** Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique **1.3** Pays en transition dans la région de la CEE **1.4** Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)
Activité de programme 2 : **Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/2000/26/Add.2)**	**2.1** Gestion de l'infrastructure informatique **2.2** Collecte et traitement des données statistiques **2.3** Diffusion et échange de l'information statistique **2.4** Classifications statistiques **2.5** Recherche-développement statistique **2.6** Données géographiques et régionales **2.7** Mise en valeur des ressources humaines **2.8** Indicateurs de développement durable **NOUVEAU**
Activité de programme 3 : **Statistiques économiques (voir document CES/2000/26/Add.3)**	**3.1** Mise en œuvre du système de comptabilité nationale **3.2** Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements **3.3** Commerce international des marchandises **3.4** Statistiques des transports et des communications **3.5** Commerce (secteur de la distribution) **3.6** Commerce international de services **3.7** Tourisme **3.8** Autres services marchands et services non marchands **3.9** Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat **3.10** Statistiques agricoles et forestières et statistiques de la pêche **3.11** Statistiques industrielles **3.12** Statistiques de l'énergie **3.13** Statistiques de la science et de la technique **3.14** Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques **3.xx** Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques

Activité de programme	Élément de programme	
Activité de programme 4 : **Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/2000/26/Add.4)**	**4.1**	Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité, familles et ménages) (*ex 4.11*)
	4.2a	Recensements de la population et des habitations (*ex 4.5*)
	4.2b	Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier (*ex 4.14*)
	4.3	Statistiques des établissements humains et du logement (*ex 4.12*)
	4.4	Statistiques du travail (*ex 4.10*)
	4.5	Statistiques sur l'éducation et la formation (*ex 4.8*)
	4.6	Statistiques culturelles (*ex 4.9*)
Nouvelle numérotation des éléments de programme pour en améliorer la concordance avec la classification des programmes du Comité administratif de coordination (CAC)	**4.7a**	Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus (*ex 4.13*)
	4.7b	Statistiques sur la sécurité sociale (*nouveau*) **NOUVEAU**
	4.8	Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (*ex 4.7*)
	4.9	Statistiques de la santé (*ex 4.6*)
	4.10	Statistiques différenciées en fonction du sexe (*ex 4.2*)
	4.11	Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques (*ex 4.xx*)
	4.11a	Indicateurs et cadres sociaux (*ex 4.1*)
	4.11b	Enquêtes sociales polyvalentes (*ex 4.3*)
	4.11c	Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques (*ex 4.4*)
Activité de programme 5 : **Statistiques de l'environnement (voir document CES/2000/26/Add.5)**	**5.1**	Notions, définitions et classifications sectorielles *Thème : émissions, déchets, utilisation des sols/couverture végétale, etc.*
	5.2	Comptabilité de l'environnement
	5.3	Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement
	5.4	Statistiques météorologiques **NOUVEAU**
Activité de programme 6 : **Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/2000/26/Add.6)**	**6.1**	Coordination de la collecte internationale de données
	6.2	Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2
INFRASTRUCTURE TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS COMMUNES

2.1 GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Aider à l'élaboration d'une stratégie appropriée pour la mise en œuvre de l'informatique et en améliorer la gestion dans les organismes statistiques, notamment : conception d'architectures appropriées pour le traitement des données, les communications et le stockage organisé de l'information; choix de normes appropriées pour les interfaces; incidences de l'évolution technologique de l'informatique sur l'organisation des services dans les organismes statistiques; gestion économique et efficace des services informatiques; stratégie concernant le stockage des données; stratégie concernant la formation et la requalification du personnel statistique nécessitées par la multiplication des ordinateurs individuels et la mise en réseau des organismes statistiques. Cet élément de programme coiffe également les activités relatives à l'informatique comprises dans d'autres éléments de l'activité de programme. Au cours des prochaines années, l'accent devrait être mis sur les aspects suivants : incidences de l'informatique sur le plan de la réduction des coûts de production des organismes statistiques; requalification du personnel statistique dans le cadre de la mise en réseau et du traitement réparti de l'information statistique; utilisation des techniques disponibles de communication à large bande et ATM et échange de données informatisé en vue d'accélérer et d'automatiser la collecte, l'échange et la diffusion des données.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Pour la CEE : propositions relatives à des travaux futurs au titre des éléments de programme 2.2 - collecte et traitement des données statistiques et 2.3 - diffusion et échange de l'information statistique; utilisation des normes EDIFACTnONU pour l'échange informatisé des données statistiques dans les pays en transition et au niveau international; amélioration de l'architecture informatique dans les services nationaux de statistique, surtout sur le plan des serveurs-clients et de la mise en réseau; amélioration de l'organisation des services nationaux de statistique dans le cadre de la mise en réseau et du traitement réparti; amélioration de la gestion des métadonnées dans les organismes nationaux et internationaux de statistique.

Pour Eurostat : adoption d'architectures communes pour les services d'information statistique (production, référence, diffusion); adoption et intégration de techniques d'EDI ouvert telles que les normes d'échange communes pour les documents, les rapports statistiques, les données statistiques, les classifications et les métadonnées; adoption de messages EDI communs et d'interfaces de programmes d'application permettant de connecter entre eux des services d'information statistique répartie (par exemple, localisation, extraction et téléchargement de données statistiques concernant un domaine déterminé).

Pour l'OCDE : développement de l'architecture basée sur la technologie des serveurs-clients et les normes de traitement informatique telles que le langage d'interrogation SQL et les bases de données relationnelles; application d'un modèle général de données et de métadonnées; création d'une base de données sur l'Internet, conçue en fonction des desiderata des clients.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– La gestion de l'entreposage des données sur les statistiques publiées et publiables diffusées par l'Internet.

– L'application des normes EDIFACT (GESMES) pour la transmission des données statistiques.

– L'incorporation de méthodes et techniques de divulgation dans la production et la diffusion de statistiques dans les pays en transition.

– Les questions de transfert de technologie eu égard à la rapidité des progrès technologiques.

Décisions que de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

– La Conférence a inscrit le Séminaire sur les systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2002) à son programme de travail pour 2001/2002.

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Réunion sur la gestion de la technologie de l'information en statistique (février 2001)

CEE-Eurostat : Réunion de travail sur la confidentialité en matière de statistique (Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine, mars 2001)

CEE : Séminaire ISIS 2002 (avril 2002)

Eurostat : Groupe de travail : Comité directeur TI (11 octobre 2000)

Rapporteur : CEE

Activités et moyens de la mi-mai 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE :

a) Réunion sur la gestion de la technologie de l'information en statistique en 2000/2001, qui examinera les sujets suivants : i) impact de l'entreposage des données sur la gestion des services de statistique; ii) défis et possibilités pour les services de statistiques travaillant en réseau; iii) gestion des ressources dans les services de statistique et rôle des sections informatiques; et iv) harmonisation des données (d'enquêtes) statistiques avec les données (administratives) issues de registres.

b) Réunion de travail sur la confidentialité des données statistiques (conjointement avec Eurostat, Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine) en 2000/2001, qui examinera les sujets suivants : i) les applications de méthodologies et de logiciels pour la

confidentialité des données en statistique; ii) les effets des progrès technologiques en matière de logiciels, de communications et d'informatique sur la confidentialité des données statistiques; iii) les progrès accomplis par les pays en transition dans la mise en œuvre de méthodes et de techniques destinées à assurer la confidentialité des données statistiques; et iv) l'attitude des utilisateurs et des répondants à l'égard de la confidentialité des données.

c) Séminaire sur les systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2002) en 2001/2002, qui examinera les sujets suivants : i) application de la technologie Web comme moyen d'intégration des statistiques; ii) sécurisation des communications et des données à caractère confidentiel; iii) technologies par objet, architecture par composants; iv) moyens d'améliorer la capacité d'adaptation des systèmes d'information statistique en fonction des utilisateurs.

Ressources du secrétariat : Importantes

Activités de l'OCDE : i) Consolidation de l'architecture de systèmes ouverts; ii) établissement d'un réseau d'accès aux principales bases de données en fonction des desiderata des clients; iii) amélioration des méthodes et modalités d'échange des informations statistiques au moyen de réseaux mondiaux et de liaisons directes interordinateurs avec les organismes statistiques des pays membres.

Activités d'Eurostat : *(Thèmes 13 – Informatique, 14 – Technologies de l'information (141, 142))* :

L'année 2000 se caractérisera par une poursuite et une amplification des objectifs proposés les années précédentes : amélioration du fonctionnement des services informatiques; amélioration de la standardisation et de la cohérence du modèle d'organisation informatique à Eurostat; enrichissement des solutions communes, particulièrement en matière de manipulation des données multidimensionnelles, de publications, des environnements de référence et de diffusion, de systèmes d'information administratifs, de commerce extérieur; intensification des contacts entre et avec les États membres et les PECO à propos des technologies informatiques; maintien de l'infrastructure et du niveau de service interne actuel en matière informatique; développement d'une approche "qualité" des services informatiques; documentation des services et des procédures informatiques; déploiement d'une nouvelle partie de l'environnement de production pour traiter des données multidimensionnelles; mise en place de nouveaux modules de l'architecture informatique d'Eurostat en matière de publications, gestion de nomenclatures, diffusions; poursuite de développements sectoriels; déploiement limité des applications GED et *workflow*.

L'année 2001 se caractérisera par une poursuite et une amplification des efforts en vue d'améliorer les services informatiques grâce à une meilleure définition et un meilleur encadrement des services proposés, à la mise au point d'une nouvelle architecture des systèmes d'information statistique et à l'amélioration de la concordance et de l'interopérabilité des systèmes existants : maintien et consolidation de l'infrastructure et du niveau de service interne actuel; poursuite de la rationalisation de l'infrastructure en exploitant autant que possible les services offerts par les unités informatiques centrales de la Commission; achèvement de la migration vers le nouveau système de messagerie électronique et établissement de la

configuration de la bureautique; mise en place d'un plan "qualité" pour la planification du travail informatique, la coordination des travaux en sous-traitance et la gestion du matériel; poursuite de la mise au point de modules communs de l'environnement de production; établissement du volet métadonnées de la nouvelle architecture des systèmes d'information statistique.

Activités d'autres organismes :

OIT :

i) Gestion des bases de données de l'OIT installées dans l'ordinateur central du Centre de calcul international (CCI);

ii) Amélioration du réseau local de statistiques de l'OIT : modernisation des matériels et logiciels, et formation du personnel;

iii) Utilisation du logiciel de traduction assistée par ordinateur pour les publications trilingues de la série "Sources et méthodes" : séries sur les statistiques du travail et les rapports des réunions;

iv) Attention particulière aux problèmes liés à la transition entre 2000 et 2002.

Fonds monétaire international (FMI) :

i) Modernisation de l'architecture technologique pour la collecte, la gestion et la diffusion des données, afin d'accroître l'efficacité de ses systèmes et d'encourager l'adoption des technologies qui ont fait leur preuve, par exemple la technologie des serveurs/clients, Internet, les intranets, les CD-ROM et l'échange de données informatisé (EDI).

ii) Incitation des correspondants à l'utilisation du message standard GESMES/CB (EDIFACT-ONU) pour l'échange informatisé de statistiques monétaires, de la balance des paiements ou autres provenant de pays de la région de la CEE.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

i) Amélioration les normes applicables pour l'échange électronique de données statistiques entre les pays de la CEI et coordination des travaux sur l'établissement et la tenue de registres nationaux des activités industrielles et commerciales dans les pays de la CEI.

ii) Poursuite de l'amélioration de l'informatique dans le cadre du CEI-STAT.

iii) Mise au point d'une architecture de réseau ouvert pour le traitement des données statistiques du CEI-STAT; choix des normes applicables pour l'interface et les composantes des réseaux locaux (serveurs de réseau, postes de travail, serveurs de données, etc.); montage et installation du matériel de réseaux, y compris les serveurs de réseau, les tables de réseaux et le matériel de communication (câbles, concentrateurs, connecteurs, etc.); remplacement progressif des postes de travail obsolètes par des machines plus modernes; achat et installation du logiciel de réseau (systèmes d'exploitation pour les serveurs et les postes de travail); amélioration des supports logiciels pour la

collecte des données du CEI-STAT et leur entreposage dans une base de données; formation du personnel au travail dans un environnement de traitement réparti.

2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES STATISTIQUES

Objectifs au cours des prochaines années : Promouvoir l'utilisation et le partage de méthodes et logiciels efficaces pour la collecte et le traitement en commun des données par les organismes statistiques (par exemple, échantillonnage, saisie de données, édition, codage, estimation); déterminer quels sont les meilleures pratiques et les meilleurs instruments logiciels et les mettre à disposition. Au cours des prochaines années, il faudrait mettre l'accent sur les objectifs suivants : i) appuyer le processus d'identification de méthodes novatrices de réduction des dépenses grâce à l'emploi de la technologie, entrepris au titre de l'élément de programme 2.1; ii) évaluer l'état actuel des travaux fructueux déjà accomplis dans ce domaine et indiquer les autres travaux qu'il serait utile d'entreprendre; iii) promouvoir l'automatisation du cycle de collecte et de traitement des données en faisant appel aux nouvelles techniques de communication numérique et aux architectures de données structurées; iv) réduire la place des opérations manuelles dans le processus de production; v) surveiller l'évolution des normes applicables et des techniques informatiques utilisées par les enquêtés.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

Pour la CEE : établissement du programme des travaux à entreprendre au titre de cet élément de programme; évaluation des statistiques en rapport avec le processus d'édition des données et évaluation des modalités nouvelles d'édition des données; élaboration de recommandations concernant les techniques à utiliser pour limiter la surédition.

Pour Eurostat : accord sur l'utilisation de messages EDI pour préciser les besoins statistiques à l'intention des agents économiques et de leurs déclarants; établissement d'une documentation sur les projets EDI à l'intention des décideurs, des principaux partenaires dans la collecte des données, des principaux acteurs technologiques tels que les sociétés de services et d'ingénierie en informatique, les prestataires d'EDI et les organismes de normalisation, etc.

Pour l'OCDE : application des normes EDIFACT-ONU à la collecte des données. Consolidation des collectes de données par ensembles de données.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– Recherche d'indicateurs de qualité pour mesurer l'impact de l'édition des données statistiques.

– La nécessité d'une collecte efficace et en temps voulu des données auprès des entreprises.

– L'Atelier sur la déclaration électronique des données que le Canada organisera à Ottawa du 25 au 27 septembre 2000.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Cardiff, Royaume-Uni, octobre 2000)

CEE : Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (mai 2002)

Eurostat : Groupe de travail EDICOM (28 et 29 septembre 2000)

Eurostat : Comité sur la confidentialité dans le domaine statistique (13 novembre 2000)

Rapporteur : CEE

Activités de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE :

a) Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Cardiff, Royaume-Uni) en 2000/2001, qui examinera les sujets suivants : i) gestion et évaluation des méthodes d'édition/imputation; ii) diffusion auprès des utilisateurs des connaissances sur les méthodes et techniques d'édition des données statistiques; iii) nouvelles techniques et nouveaux outils d'édition/imputation.

b) Achèvement et reproduction en 2000/2001 de l'ouvrage méthodologique intitulé "*Common Terminology on Statistical Data Editing*" (terminologie commune pour l'édition des données statistiques) et distribution aux services de statistique intéressés.

c) Réunion de travail sur l'édition des données statistiques en 2001/2002, qui examinera les sujets suivants : (sous réserve des recommandations de la réunion de travail sur l'édition des données statistiques qui se tiendra à Cardiff (Royaume-Uni) du 18 au 20 octobre 2000).

Activités de l'OCDE : i) Développement des nouveaux outils statistiques fondés sur la technologie clients-serveurs; ii) Rationalisation des méthodes et des procédures de collecte des données.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 14 – Technologies de l'information (144), 15 – Bases de données de référence, 25 – Sécurité informatique et confidentialité statistique*) :

Promotion et assistance aux utilisateurs d'Eurostat pour la mise en œuvre de l'échange des données observées; suivi et support des systèmes correspondants (Stadium, Ediflow) en collaboration avec les États membres. Soutien à la collecte de données primaires Intrastat par la maintenance d'IDEP/CN8 et d'IRIS; soutien aux administrations nationales compétentes et préparation et livraison des versions DOS et Windows d'IDEP/CN8 et d'IRIS pour 2001. Le bureau d'assistance et le support pour l'installation de Stadium/Statel seront assurés. L'administration du système Stadium sera améliorée de deux manières. Une version Intranet du client sera élaborée pour les États membres dans le courant de l'an 2000. L'administration centrale à Eurostat sera facilitée.

SERT : Eurostat poursuivra ses efforts pour contribuer à réduire la charge statistique imposée aux entreprises par une série d'opérations pilotes sur l'automatisation des enquêtes statistiques. Les opérations pilotes seront axées sur les entreprises qui ont massivement investi dans les technologies de l'information ainsi que sur les petites et moyennes entreprises.

Maintenance de messages statistiques normalisés EDI et mise en œuvre de messages normalisés EDI dans l'échange de données au sein du Système statistique européen. Adaptation des messages EDI aux nouvelles technologies sur la base des modèles de données existants pour les messages génériques.

Il devrait être possible en l'an 2000 de poursuivre et d'amplifier les objectifs proposés les années précédentes : amélioration des services offerts par l'environnement de référence (y compris les bases extérieures) (convivialité des outils mis au point, processus optimisé de recherche d'informations; qualité des métadonnées décrivant les données proposées). Un groupe d'utilisateurs de la statistique de l'environnement de référence sera constitué et se réunira périodiquement. Création d'un groupe de travail sur l'environnement de référence européen et les métadonnées, faisant appel à la coopération des États Membres et des pays candidats. Mise en œuvre de projets de recherche et séminaires à l'appui de cette action. Mise à l'étude des techniques de *workflow* en collaboration avec les producteurs pour une meilleure information des clients. Début de mise en œuvre d'une nouvelle architecture optimisée production, référence, diffusion, permettant une couverture plus large des besoins des clients, ainsi que des processus automatisés de sortie de publications électroniques ou papiers. Standardisation des représentations des données et de métadonnées avec tous les gérants de domaine (harmonisation des dictionnaires, standardisation des modèles de données et des différentes métadonnées).

L'infrastructure technique à Eurostat et au Centre de calcul de la division informatique devra faire face à cette charge accrue (que l'on ne peut estimer avant l'achèvement des études d'architecture).

S'agissant de la *sécurité des données*, une mise en œuvre partielle des conclusions de l'audit de 1998-1999 est prévue. Un rapport détaillera les atouts, les faiblesses et l'applicabilité du logiciel de contrôle des fuites actuellement disponible pour la protection des microdonnées et des données produites sous forme de tableaux. Cela devrait permettre de recommander l'application d'outils communs à différents types de données confidentielles. D'autres travaux viseront à développer des méthodes de protection pour la diffusion de microdonnées, y compris le développement d'un logiciel généralisable de microagrégation. Un rapport sur l'avancement de ces travaux sera préparé à l'intention du CPS. Un séminaire international consacré à la recherche dans les domaines de la confidentialité statistique et du contrôle des fuites est prévu, de même qu'un cours TES présentant les concepts de la protection des données statistiques.

Application des *principes de confidentialité* à l'égard de la communauté scientifique, établissement des critères d'accès; coopération intensive au sein de la Task Force pour déterminer les conditions légales d'accès aux données confidentielles; cette action est en cours et devrait normalement être terminée pour le début de l'an 2000. Sur la base des progrès accomplis concernant le point précédent, mise en place d'une approche cohérente et systématique concernant la mise en œuvre du chapitre V de la législation statistique. Participation au CCS et application des procédures comitologiques nécessaires, contribution à une interprétation uniforme de toutes les questions confidentielles pertinentes; en cours. Préparation d'une mise à

jour du manuel sur les règles et critères en matière de confidentialité statistique – deuxième semestre 2000. Assistance aux unités opérationnelles d'Eurostat sur les aspects juridiques de la confidentialité; coordination et coopération interservices avec d'autres institutions européennes; en cours. Coordination de l'interprétation et de l'application de la directive relative à la protection des données avec la législation statistique.

Activités d'autres organismes :

OIT :

L'OIT poursuivra l'adoption progressive de moyens électroniques de collecte des données pour son programme de diffusion. Le développement attendu d'Internet au cours des prochaines années permettra de l'utiliser de plus en plus pour collecter les données auprès des pays et territoires. Deux méthodes sont envisagées : le changement direct des bases de données de l'OIT par les services nationaux de statistique, ou la saisie par l'OIT des données reçues par courrier électronique ou sur disquettes. L'introduction de ces moyens électroniques sera progressive. Elle débutera par une étude de la situation d'autres organisations internationales et régionales suivie d'une expérience pilote avec un certain nombre de pays développés sur le plan statistique et en développement.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

– Collecte et échange de données statistiques tous les mois ou tous les trimestres entre les services de statistique des pays de la CEI et le CEI-STAT en utilisant des tableaux (questionnaires) normalisés et formatés en Excel (217 tableaux). Le CEI-STAT échange des informations par le biais d'Internet avec les services de statistique de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldova, de la Russie, du Tadjikistan et de l'Ukraine. Les services de statistique de l'Arménie, du Bélarus, de l'Ouzbékistan et du Turkménistan les échangent par courrier électronique (liaisons commutées).

– De 2000 à 2002, les travaux vont se poursuivre en vue de normaliser l'échange électronique de données statistiques avec les services nationaux de statistique et les organisations internationales, et d'améliorer la base de données de référence, dans le but d'étoffer les services à la disposition des utilisateurs (couverture plus générale des données, incorporation de classifications harmonisées et ensemble de catalogues et de manuels). La nouvelle technologie fera l'objet d'une analyse en vue d'améliorer la protection des données et de mieux en préserver la confidentialité.

2.3 DIFFUSION ET ÉCHANGE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Objectifs au cours des prochaines années :

Construire une infrastructure de l'information et une infrastructure technologique qui permettent une diffusion des données statistiques répondant aux besoins des différents groupes d'utilisateurs; diffuser l'information statistique par divers moyens électroniques adaptés aux besoins des clients; promouvoir une pleine utilisation des autoroutes électroniques de l'information, du courrier électronique et des liaisons point à point pour assurer la diffusion des produits statistiques auprès des utilisateurs finals et l'échange de données statistiques structurées

entre les producteurs de statistiques; créer une structure de référence sur l'information statistique disponible aux niveaux national et international (cela implique que l'accent soit placé sur l'architecture des métadonnées et sur la conception et la mise au point de méthodes permettant d'obtenir une description normalisée des données et métadonnées statistiques).

Au cours des deux prochaines années, une large place devrait être faite dans cet élément de programme à l'introduction de systèmes de méta-informations au niveau national et à l'harmonisation des systèmes de métadonnées des organisations internationales; au développement de l'utilisation d'Internet pour la diffusion des données statistiques; à l'application des normes EDIFACT pour la diffusion des données statistiques et à la diffusion auprès des médias de données économiques sensibles au marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

Pour la CEE : publication de l'ouvrage méthodologique intitulé "*Common Terminology of Statistical Metainformation System*"; sensibilisation accrue des bureaux statistiques nationaux aux possibilités de diffusion auprès des médias de données économiques sensibles au marché; amélioration des compétences des bureaux statistiques nationaux en matière de constitution de bases de données; évaluation des besoins en métadonnées dans le cadre de la constitution d'entrepôts pour données statistiques; développement de l'utilisation de l'EDI aux normes EDIFACT avec les pays en transition.

Pour Eurostat : accord sur la concentration des efforts, des investissements et des ressources sur les six priorités du DSIS (métadonnées; structure de référence; collecte de données brutes; conception et intégration des techniques d'EDI; systèmes multimédias et autoroutes de l'information; application des techniques de réseau); accord sur l'utilisation de messages EDI normalisés comme support pour l'échange de données et de métadonnées entre différentes structures de référence; mise en œuvre de structures de référence et de diffusion conformes aux recommandations communes, aux prescriptions et aux mémorandums d'accord (notamment en ce qui concerne les droits d'accès, les droits d'auteur, les pratiques comptables); études de faisabilité sur la manière dont les services d'information statistique peuvent tirer parti de l'EDI et des techniques multimédias.

Pour l'OCDE : mise en œuvre de la diffusion en ligne sur l'Internet; révision de la présentation des principales publications statistiques en vue d'accroître le contenu des métadonnées.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– L'adoption de la norme spéciale de diffusion des données du FMI dans la pratique des services nationaux de statistique.

– L'adoption par Eurostat de la norme spéciale de diffusion des données pour son site Euro-Indicators.

– La création par la CEE d'un nouveau site Web sur les meilleures pratiques de diffusion des résultats statistiques auprès des médias, à l'adresse http//www.unece.org/stat/documents/0000.15.media.htm.

– La coopération qui s'est instaurée entre le FMI, l'OCDE, Eurostat et d'autres organisations internationales compétentes en vue de l'élaboration et de l'utilisation de métadonnées statistiques pour la collecte et la diffusion de l'information statistique.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias (septembre 2000)

CEE : Réunion de travail sur les métadonnées statistiques (Washington, États-Unis, novembre 2000)

CEE : Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias (Voorburg, Pays-Bas, septembre 2001)

CEE : Réunion de travail sur les métadonnées statistiques (octobre 2001)

Eurostat : Groupe de travail : STNE (4 au 6 octobre 2000)

Eurostat : Groupe de travail sur la diffusion de l'information statistique (9 et 10 octobre 2000)

Eurostat : Réunion sur le réseau Data Shop (23 octobre 2000)

Rapporteur : CEE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE :

a) Préparation de l'ouvrage méthodologique intitulé "*Recommendations on formats relevant for the downloading of statistical data from Internet*" (2000/2001).

b) Préparation de l'ouvrage méthodologique intitulé "*Best practices in web site design*" (2000/2002).

c) Publication de l'ouvrage intitulé "*Guidelines for statistical metadata on the Internet*" dans la série des "Normes et études statistiques" de la Conférence.

d) Publication de l'ouvrage intitulé "*Common Terminology on statistical Metainformation Systems*" dans la série des "Normes et études statistiques" de la Conférence.

e) Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias (Voorburg, Pays-Bas) en 2000/2001, qui examinera les sujets suivants : i) gestion des problèmes de relation avec les médias; ii) exploitation des innovations technologiques pour mieux

répondre aux besoins des médias et en obtenir des informations en retour; iii) comment se construire une image de fournisseur moderne d'information; iv) coûts et avantages à considérer dans l'externalisation des relations avec le public et les médias; v) amélioration des séries de données et des informations communiquées aux médias par l'Internet.

f) Réunion de travail sur les métadonnées statistiques (Washington, États-Unis), en 2000/2001, qui examinera les sujets suivants : i) métadonnées statistiques destinées à la diffusion; ii) modélisation des métadonnées et questions de terminologie; iii) besoins et responsabilités des organisations internationales en ce qui concerne les métadonnées; iv) influence de la norme spéciale de diffusion des données du FMI sur la pratique statistique.

g) Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias en 2001/2002, qui examinera les sujets suivants : (sous réserve des recommandations de la Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias qui aura lieu à Voorburg (Pays-Bas) du 25 au 27 septembre 2000).

h) Réunion de travail sur les métadonnées statistiques en 2001/2002, qui examinera les sujets suivants : (sous réserve des recommandations de la Réunion de travail sur les métadonnées statistiques qui se tiendra à Washington (États-Unis) du 28 au 30 novembre 2000).

i) Participation au Groupe EEG6 du Conseil européen de normalisation de l'EDI. (2000/2001 et 2001/2002).

Ressources du secrétariat : Importantes

Activités de l'OCDE : i) Simplification des procédés de publication; ii) développement du contenu et de la fonctionnalité des métadonnées et de la présentation des produits électroniques; iii) développement de la diffusion en ligne sur Internet.

Activités d'Eurostat : *(Thèmes 14 – Technologies de l'information (143); 16– Information; 17 – Diffusion)* : administration du site Eurostat de CIRCA, soutien aux groupements d'intérêt correspondants, au Comité technique et d'orientation. Support de Cybernews et des pages sur la recherche en statistiques officielles. Maintenance du site Euro-SICS contenant une série d'indicateurs nationaux importants destinés à être partagés par une série d'utilisateurs privilégiés. Deux nouvelles versions du répertoire Web CIRCA seront développées et testées. Les nouvelles fonctions refléteront les besoins de tous les services de la Commission utilisant le système. Les améliorations porteront essentiellement sur la facilité d'utilisation et l'administration. Transfert de technologie et validation de la recherche : le Laboratoire statistique européen lancera une première série d'exercices pratiques dans des domaines à identifier par les services de statistique des États membres en octobre 1999.

Communication/Presse : La communication externe sera améliorée par de nouveaux euro-indicateurs, lesquels seront couverts par des communiqués de presse et un calendrier de disponibilité sur Internet, par le maintien et le développement des relations avec les médias (communiqués de presse, "verrouillage" ou système ad hoc, "Eurostat média services", réunions de groupes de journalistes) et par la formation du personnel d'Eurostat en matière de relations avec la presse. Un échange d'expériences et une meilleure coopération permettront de préparer

les INS aux demandes adressées à leurs bureaux de presse à la suite de la diffusion de communiqués de presse et de nouvelles publications d'Eurostat. *Statistiques en bref* sera disponible sur le serveur Internet d'Eurostat. La consolidation des indicateurs d'activité sera également réalisée. La communication interne sera continuellement améliorée sur la base des résultats de l'enquête sur la qualité de la communication réalisée en 1999.

Publication de synthèse : Des actions sont prévues en vue de rationaliser les publications de synthèse, l'utilisation des différents supports de diffusion et de rechercher des partenaires pour promouvoir le développement de produits à valeur ajoutée.

Programme de publications : Les travaux seront axés sur l'utilisation de différents supports pour la mise en place et la gestion d'un programme rationnel destiné à répondre à des besoins bien définis des utilisateurs (collections) et la consolidation de solutions impliquant des outils de publication assistée par ordinateur afin de simplifier et d'automatiser la production de manuscrits. La politique lancée en 1998 en matière de collections sera évaluée. Sont prévus le développement de la gamme de produits réalisés en coopération avec les États membres sous l'appellation commerciale de "Statistics Europe" et la consolidation de la nouvelle version du site Web d'Eurostat qui permet la gestion électronique des commandes. La consolidation des indicateurs d'activité sera essentielle.

Politique de diffusion : La gestion des abonnements, droits d'accès, droits de reproduction et contrats ainsi que la gestion et le développement d'une gamme de produits/services basés sur le principe "électronique d'abord, papier ensuite" constituent l'essentiel de l'activité. Dans ce cadre, la mise en service d'un nouvel outil pour la diffusion (EDEN) est attendue. Eurostat cherchera à établir des partenariats au sein du Système statistique européen (développement conjoint de produits et services sous le logo "Statistics Europe") ainsi qu'une coopération entre producteurs de données et entreprises du marché de l'information, notamment en conjonction avec le programme INFO 2000. La présence d'EUROSTAT dans les principales manifestations concernant l'information et la statistique sera assurée et des activités promotionnelles pour les produits d'Eurostat seront prévues. Le suivi des utilisateurs sera fondamental pour améliorer l'offre et adapter la politique de diffusion. La consolidation des indicateurs d'activité sera essentielle.

Réseaux de diffusion : L'activité principale concernera le développement, le support et la gestion du réseau Data Shop. La priorité est donnée à l'adhésion à la charte de la qualité pour les Data Shops et à l'amélioration de l'offre de formation au réseau, afin d'améliorer l'utilisateur des outils de diffusion (NewCronos et EDEN). Le nouveau contrat pour la gestion des Data Shops de Bruxelles, Luxembourg et Madrid sera mis en œuvre. À Bruxelles : développement de services axés sur le Parlement européen. La consolidation des indicateurs d'activité et le suivi de la charte de la qualité sont des éléments importants de la gestion du réseau Data Shop. Le partenariat entre le réseau Data Shop, Eurostat et le réseau MIDAS du programme INFO 2000 sera maintenu.

Le projet Euro-SICS :

Le lancement de la politique monétaire unique en janvier 1999 et son suivi demandent l'élaboration et la diffusion d'une série d'indicateurs statistiques, destinés notamment à satisfaire les besoins de la Banque centrale européenne, de la Commission, et nécessaires aux travaux préparatoires des décisions du Conseil Ecofin. Compte tenu de l'importance de ces indicateurs

pour l'analyse conjoncturelle et la surveillance de la monnaie unique, Eurostat met actuellement en place un site statistique (**Euro-SICS**, Statistical Indicators Common Site) dont l'objectif est de fournir très régulièrement aux utilisateurs institutionnels un ensemble de séries chronologiques, capables de donner une vue d'ensemble de la situation conjoncturelle dans la zone euro et l'UE. Les indicateurs de ce site concernent divers thèmes du programme statistique et couvrent les comptes nationaux, le commerce extérieur, la balance des paiements, les prix, l'industrie, les services, le marché du travail, les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, la monnaie et les finances.

Les informations d'Euro-SICS doivent répondre principalement aux **exigences** suivantes : couverture de tous les domaines présentant un intérêt pour l'analyse conjoncturelle; cohérence entre différentes mesures du même phénomène; cohérence chronologique entre plusieurs séries observées à des fréquences différentes; disponibilité de séries chronologiques longues (15 ans et plus); grande fiabilité de l'information (si possible, utilisation de données harmonisées); système performant et complet de méta-informations pour chaque indicateur.

Contenu : Partant des Euro-indicateurs et de l'initiative du CPS, le site contiendra finalement environ 350 indicateurs avec des données concernant chaque État membre et, si possible, les agrégats correspondants pour EU-15 et EUR-11. Il pourra s'agir : d'indicateurs entièrement harmonisés (sur la base d'actes législatifs communautaires), de données nationales incomplètement harmonisées, d'indicateurs nationaux spécifiques. Le contenu du site sera déterminé et développé de façon continue par Eurostat, en étroite collaboration avec les États membres, les principaux utilisateurs de la Commission et la BCE.

Mise à jour et méta-informations : Eurostat, les États membres, les services de la Commission et la BCE se chargeront de la mise à jour. Eurostat est responsable du calcul des agrégats EU-15/EUR-11 et de la mise à jour de tous les indicateurs pour lesquels Eurostat reçoit régulièrement des données, ce qui représente environ 90 % du total des informations; la participation directe des États membres et des autres partenaires est donc réduite au minimum; de l'élaboration des séries chronologiques longues (quinze ans et plus si possible) avec l'aide des autres partenaires; de l'établissement de métainformations sur la base de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI (définition, caractéristiques, aspects méthodologiques, calendrier de publication des indicateurs). Les partenaires du projet seront invités à vérifier et à compléter les informations destinées au calcul des indicateurs nationaux et à transmettre celles concernant les indicateurs nationaux spécifiques.

Jalons à court terme (an 2000) : Le projet Euro-SICS s'échelonne en plusieurs phases, table sur un nombre croissant de données et comporte deux grands jalons à court terme : Euro-SICS 1, qui contient une centaine d'indicateurs (d'ores et déjà transmis à la BCE), mis à jour quotidiennement par Eurostat, ainsi que les métainformations correspondantes; Euro-SICS 2, qui contient environ 300 indicateurs mis à jour par Eurostat, les États membres et les autres partenaires (indicateurs harmonisés, non harmonisés ou spécifiques), ainsi que des métainformations détaillées.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

a) Système d'information économique et sociale de l'ONU (UNESIS) : i) conception et mise en place de systèmes de collecte et de diffusion des données relatives à la comptabilité nationale par des moyens électroniques, y compris le réseau Internet; ii) application de formats normalisés des données et des métadonnées à la Base de données commune (*Common Database* (CDB)); iii) élargissement à la base de données démographiques.

b) Poursuite du développement du programme de publications électroniques : i) diffusion sur l'Internet du texte des recommandations pour les recensements de la population et des documents connexes; ii) élargissement du site Internet afin d'y inclure des bulletins, documents de travail et documents officiels; iii) service d'abonnement au Bulletin mensuel de statistiques sur l'Internet; iv) conclusion d'accords de licence pour l'utilisation des bases de données avec les organismes sans but lucratif et les utilisateurs du secteur privé; v) maintien de la publication trimestrielle sur l'Internet du *Population and Vital Statistics Report*; vi) établissement d'une nouvelle interface sur Windows pour l'Annuaire statistique.

OIT :

Les méta-informations habituellement publiées dans la série Sources et méthodes seront progressivement disponibles sur le site Internet de l'OIT et deviendront par conséquent directement accessibles. Seule une partie des informations sera toutefois ainsi publiée, et la publication sur papier se poursuivra. La base de données LABORSTA sera accessible au public par l'intermédiaire d'Internet.

Fonds monétaire international (FMI) :

i) Encourager les correspondants à utiliser le message normalisé GESMES/CB (EDIFACT/ONU) pour l'échange informatisé de statistiques monétaires, de balance des paiements ou autres provenant des pays de la région de la CEE.

ii) Développer l'utilisation de CD-ROM et de l'Internet pour la diffusion électronique des publications statistiques du FMI.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) :

Pour ce qui est des moyens de diffusion des données, l'ONUDI prévoit de compléter les publications sur papier et sur disquettes/bandes par une présentation sur CD-ROM des bases de données (et indicateurs apparentés). Elle continuera de tenir à jour et d'améliorer la présentation de ses données sur son site Web.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

Poursuite des travaux visant à élargir la diffusion électronique des informations statistiques, y compris sur CD-ROM, et accès aux bases de données du CEI STAT. La page d'accueil du Comité (http://www.unece.org/stats/cisstat) sera mise à jour chaque mois.

2.4 CLASSIFICATIONS STATISTIQUES

Objectifs au cours des prochaines années : Favoriser : l'application des classifications internationales dans toute la région de la CEE; la coopération permanente de l'Europe avec les États-Unis et le Canada; l'amélioration en cours de la CPC et en particulier de la partie de la classification concernant les services; l'adoption d'un calendrier indiquant à quel moment les États membres envisagent d'introduire les dernières versions des classifications internationales; un inventaire des divergences actuelles par rapport aux classifications internationales indiquant l'importance relative de ces divergences; une liste des divergences par rapport aux principales classifications dont l'adoption par les pays en transition est suggérée. Soutenir : les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Examen d'un mécanisme de mise à jour de la CITP de 1988 à la lumière de l'expérience des pays qui élaborent actuellement de nouvelles classifications nationales révisées des professions sur la base de la CITP de 1988 ainsi que des conclusions d'une étude sur l'ensemble des concepts qui sous-tendent la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) de 1993.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– Les résultats du débat qui s'est tenu lors de la session de 1999 de la Commission de statistique concernant l'absence de classification "internationale" unique des produits que les principaux pays industrialisés tels que le Canada, les États-Unis, le Japon et les pays de l'Union européenne estiment nécessaire compte tenu de leurs besoins.

– La formation d'un groupe de travail intersecrétariats, présidé par la Division de statistique de l'ONU et chargé de préparer la stratégie pour la mise en place et le calendrier des révisions d'un groupe de base de classifications internationales et multinationales concernant, entre autres, les activités et les produits.

– La décision prise à la session de 2000 de la Commission de statistique concernant les propositions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales en vue de la mise à jour de la CITI Rev.3, pour la révision de la CITI, de la révision de la version 1.0 de la CPC et de l'achèvement de l'examen de la classification élargie de la balance des paiements des services.

– L'introduction rapide et l'utilisation de la CITI Rev.3 dans la pratique statistique nationale.

– L'élaboration de nouvelles classifications et définitions et de nouveaux indicateurs de mesure pour le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les classifications concernant les produits des TIC, les biens et services, le commerce électronique et la place des entreprises dans la Nouvelle Économie sont à réaliser en priorité. La coopération qui s'est instaurée au niveau international entre l'OCDE, Eurostat, le groupe de Voorburg sur les statistiques des services, le groupe des pays nordiques et d'autres acteurs qui interviennent activement dans ce domaine pourrait beaucoup contribuer à accélérer l'élaboration des classifications.

– Le site Web sur les classifications (www.un.org/Depts/unsd/class/class.htm) de la Division de statistique est doté d'un accès en ligne à la CITI Rev.3, à la CPC, version1.0, et aux classifications des dépenses par fonction (CFAP, COICOP, COPNI et COPP) ainsi qu'au bulletin d'information des classifications.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Équipe spéciale (Task Force) CPS sur les nomenclatures NACE/CPA (13 au 15 septembre 2000)

Eurostat : Équipe spéciale (Task Force) sur la coordination méthodologique (21 et 22 septembre 2000)

Eurostat : Comité CPS sur les nomenclatures NACE/CPA (25 au 27 octobre 2000)

Eurostat : Comité du Code des douanes (6 au 8 novembre 2000)

Eurostat : Équipe spéciale (Task Force) CPS sur les nomenclatures NACE/CPA (13 au 15 décembre 2000)

Division de statistique de l'ONU : Groupe d'experts chargé de l'examen du Manuel des statistiques du commerce international des services (juillet 2000);

Division de statistique de l'ONU : Réunion du sous-groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales (octobre 2000);

Division de statistique de l'ONU : Réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales (juin 2001).

Rapporteur : Eurostat.

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Néant

Activités de l'OCDE : Les versions provisoires finales des classifications par fonction COICOP, COPNI et CFAP ont été approuvées par la Commission de statistique en mars 1999. Les versions remaniées du chapitre XVIII et des parties à prendre en compte de l'annexe V qui ont été remaniées sur la base de ces nouvelles versions des classifications par fonction ont été présentées pour examen à la réunion de 2000 de la Commission de statistique. L'OCDE va publier en 2000 les correspondances entre la COICOP (Divisions 01 à 12) et la CPC.

Activités d'Eurostat : *(Thèmes 11 – Nomenclatures; 18 – Coordination statistique*) :

Statistiques sur les entreprises : En collaboration avec les États membres, le secteur Nomenclatures se concentrera, en l'an 2000, sur l'achèvement du projet de mise à jour de la CPA et de la NACE ("Opération 2002" décidée par le CPS) afin de disposer, pour le 1er janvier 2002, d'une mise à jour adoptée et publiée de la CPA, avec des notes explicatives et des clefs de conversion vers la CPA 96 et la dernière CPC, ainsi que d'une mise à jour adoptée et publiée de la NACE Rev.1, avec des notes explicatives et des clefs de conversion. Amélioration de la disponibilité de la NACE et de la CPA et des nomenclatures de produits connexes par le renforcement du processus de diffusion et l'informatisation de la gestion de l'échange électronique d'ensembles de classifications. Parallèlement, le secteur Nomenclatures terminera les travaux entrepris en collaboration avec les Nations Unies et le sous-comité du groupe Voorburg afin de disposer, pour le 1er janvier 2002, d'une mise à jour adoptée et publiée de la CPC et, pour 2007, d'une mise à jour adoptée et publiée de la CITI Rev.3.

Statistiques sociales : Le projet visant à harmoniser un ensemble de variables de base concernant les personnes et les ménages a trait aux classifications sociales. Les principales activités de ce projet d'harmonisation se concentreront sur la mise en œuvre, dans les statistiques d'Eurostat et des INS, de l'ensemble sélectionné de variables de base. Le développement d'une base de données de "métadocumentation" en tant qu'outil d'harmonisation se poursuivra avec la collecte d'informations spécifiques aux États membres concernant la définition et la mesure des variables de base. Les nomenclatures sont liées aux variables de base. Les principales nomenclatures existantes dans le domaine des statistiques sociales sont les suivantes : CITE (éducation), CITP 88 (COM) (professions) et CIM (santé). Les travaux engagés sur la nomenclature socioéconomique européenne (E-SEC) et les domaines d'éducation (1999) seront poursuivis.

Statistiques commerciales : La nomenclature des produits doit être gérée et développée dans la perspective des objectifs suivants : optimiser la diffusion de la Nomenclature combinée et des produits connexes, améliorer le processus de diffusion, informatiser la gestion et développer l'EDI; nouvelles actions en vue d'intensifier les contacts avec les pays candidats et commencement des travaux d'adaptation de la Nomenclature combinée au Système harmonisé à partir du 1er janvier 2002; enfin, poursuite des études engagées en vue de faciliter le classement des produits dans la Nomenclature combinée.

Autres activités de la Commission européenne :

Les travaux sur la Nomenclature combinée seront exécutés en étroite collaboration avec la nomenclature douanière gérée par la DG – Fiscalité et union douanière.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

a) Traduire la Classification centrale de produits (CPC) version 1.0, qui a été publiée en anglais (Série M, No 77, vers. 1.0), dans toutes les langues de l'ONU;

b) Publier un ensemble complet des classifications des dépenses par fonction (ST/ESESTAT/SER.M/84) (sous réserve de la décision prise par la Commission de statistique à sa session de 2000);

c) Harmoniser les nomenclatures de produits de la CEE, de la FAO et d'Eurostat pour la collecte de statistiques de la production industrielle;

d) Poursuivre la tenue à jour et la publication du bulletin d'information des classifications;

e) Mettre la CITI Rev.3 à jour pour la fin de 2000 (sous réserve de la décision prise par la Commission de statistique à sa session de 2000);

f) Réviser la CITI : élaborer le premier projet pour 2004 (sous réserve de la décision prise par la Commission de statistique à sa session de 2000);

g) Actualiser les actifs non produits de la CPC version 1.0 (sous réserve de la décision prise par la Commission de statistique à sa session de 2000);

h) Terminer l'examen d'une correspondance entre la CPC et la classification élargie de la balance des paiements des services.

OIT : L'OIT continuera de fournir des services consultatifs de courte durée aux pays qui ont entrepris d'élaborer ou de réviser une classification nationale des professions sur la base de la Classification internationale type des professions (CITP-88) ou sur une base analogue, par le biais de contacts directs avec les responsables de la gestion et les utilisateurs de ces classifications ou du site Internet correspondant. Elle suivra l'évolution de la situation dans les pays dans ce domaine et entreprendra la mise à jour de la CITP-88 conformément aux conseils de la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail. Aux vues de l'étude réalisée en 1997 sur l'expérience des pays concernant l'utilisation des classifications d'après la situation dans la profession, les bureaux nationaux de statistique seront invités à réaliser de petites études détaillées selon le format communiqué par l'OIT. Les bases de données et les questionnaires correspondants de l'OIT sont actuellement modifiés pour pouvoir recevoir les statistiques communiquées par les États conformément aux classifications révisées de l'industrie, des professions, de la situation dans la profession et de l'éducation.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

Élaboration de classifications types qui soient en harmonie avec les classifications internationales correspondantes et formulation de recommandations concernant leur application. Organisation de consultations pendant l'adoption par tous les pays de la CEI des classifications par types d'activité sur la base de la CITI Rev.3 et de la NACE Rev.1, d'un classifieur statistique des produits sur la base de la CPA et de la liste PRODCOM ainsi que de la Classification internationale des dépenses individuelles par objet. Élaboration de tables de concordance entre les groupes des nouvelles classifications harmonisées et ceux des versions précédentes. Tenue d'une base de données sur les problèmes posés par l'introduction des nouvelles classifications et notification aux services nationaux de statistique des pays de la CEI des changements qui y sont apportés. La base de données contient les recommandations formulées par le CEI-STAT pour la résolution des problèmes; ces recommandations sont examinées au cours des réunions annuelles

du groupe de travail sur les outils et normes statistiques à qui il revient de prendre en dernier ressort les décisions qui seront appliquées par tous les services nationaux de statistique des pays de la CEI. Ces décisions servent de base pour l'élaboration des classifications types du CEI-STAT.

2.5 RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Promouvoir un programme actif de recherche, de développement et de transfert technologiques dans la région sur les questions statistiques et méthodologiques communes à d'autres éléments du programme de travail (par exemple correction des variations saisonnières; mesure de la qualité des données; erreur autre que d'échantillonnage; échantillonnage et estimation; conception des questionnaires; protection de la confidentialité; enquêtes longitudinales); veiller à ce que les services de statistique de toute la région puissent accéder aux résultats de ces travaux; élaborer à l'intention des organismes statistiques des principes directeurs sur les politiques et pratiques relatives à la gestion de la qualité des données dans les programmes statistiques, y compris la définition, le contrôle, la mesure et la description de la qualité des données, et leurs incidences sur le plan de la publication des données.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Mise en place d'un réseau actif d'échange d'informations entre les pays membres intéressés.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– La mise au point des projets inscrits dans le cinquième Programme de recherche et développement d'Eurostat et leur réalisation dans la pratique.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Groupe de travail EPROS (DOSIS) (16 au 18 octobre 2000)

Eurostat : Groupe de travail sur l'évaluation de la qualité des statistiques (20 octobre 2000)

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Néant

Activités de l'OCDE : Néant

Activités d'Eurostat : *(Thème 22 – Recherche en statistique)* :

Méthodes statistiques et activités scientifiques : La mesure de la qualité des statistiques progressera dans différents domaines, y compris les comptes nationaux. Sur la base des réseaux scientifiques et de recherche thématique, un soutien méthodologique est apporté aux unités d'Eurostat en fonction des besoins, en particulier dans les domaines de la conception des enquêtes, des estimations de la variance, de l'imputation, de la désaisonnalisation et de la comparabilité. L'intérêt d'Eurostat et du SSE pour les travaux méthodologiques et scientifiques sera encouragé par l'organisation de séminaires internes et de conférences externes (par exemple, conférence ISBA) et par la promotion de la coopération avec les centres de recherche.

Services d'analyse de données et centre d'analyse de données : Nous prévoyons un surcroît de travail dû à des demandes plus nombreuses de la part de chercheurs. Des mesures seront prises pour améliorer l'utilité des statistiques en tentant d'obtenir des États membres les autorisations nécessaires pour permettre aux chercheurs d'accéder aux données brutes d'une manière qui ne mette pas en péril la confiance des fournisseurs de données. Afin de fournir un meilleur service, les besoins des utilisateurs pour l'analyse des données feront l'objet d'une identification plus détaillée.

R&D en statistique : Eurostat participera activement à la mise en œuvre du cinquième Programme-cadre, en particulier par le biais des actions transversales et des activités de regroupement du programme spécifique sur la société de l'information. Cette activité contribuera à renforcer la qualité de l'information produite par le système statistique européen. Un comité scientifique consultatif pourrait assister Eurostat dans la mise en œuvre de cette activité. Il y aura de nouveaux appels de propositions pour des projets du cinquième Programme-cadre concernant la statistique. Les activités de gestion de projet augmenteront à la suite de l'évaluation d'un nombre toujours plus important de propositions. Si les ressources le permettent, cette fonction sera réorganisée sur une base thématique. Une communication constructive intense sera maintenue avec la DG - Société de l'information, celle-ci assumant le rôle de coordinateur du programme de recherche dans son ensemble. Une évaluation complète des projets de recherche et développement du quatrième Programme-cadre dans le domaine des statistiques officielles sera poursuivie après l'achèvement des projets finals. En ce qui concerne l'exploitation des résultats, le site Web "*Research in Official Statistics*" sera développé/amélioré en fonction des commentaires des utilisateurs. Les résultats du programme de recherche feront l'objet d'une diffusion à grande échelle par le biais de conférences, journaux, etc. et serviront de base au transfert de technologie.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU : La Division a créé une unité de travail pour l'établissement et l'analyse des statistiques, qui étudiera les questions de quantification, s'agissant en particulier des nouveaux domaines étudiés (par exemple les statistiques de l'incapacité et de l'invalidité). Elle fera également le point des travaux sur la qualité des données aux niveaux national et international.

2.6 DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET RÉGIONALES

Objectifs au cours des prochaines années : Promouvoir l'élaboration et l'intégration des statistiques au niveau des régions (infranationales et supranationales). Améliorer l'efficacité, la qualité et la comparabilité de la composante "géographique" des statistiques officielles. Faciliter la mesure et le renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union européenne en utilisant des informations statistiques de qualité sur les régions européennes. Mettre à la disposition des utilisateurs les données régionales nécessaires à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques régionales (tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne) de même qu'à l'évaluation de la situation et de l'évolution socioéconomiques de la région européenne. Mettre au point et élaborer des concepts et des normes, de nouveaux instruments et techniques (SIG), et diffuser des produits géographiques et d'analyse spatiale.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

Pour la CEE, organisation de réunions de travail sur les questions d'ordre méthodologique touchant à la fois à la statistique et à la géographie; préparation de principes directeurs sur la cartographie à des fins statistiques; et présentation de l'enquête sur l'utilisation des systèmes d'information géographique par les services nationaux de statistique.

Pour Eurostat, publication de l'annuaire statistique "RÉGIONS", d'une classification complète des régions des nouveaux États membres, d'une méthodologie applicable aux comptes régionaux des ménages et des premiers résultats de l'examen sélectif.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– Solutions à apporter aux problèmes posés par la collecte en commun de données : la Division de statistique de l'ONU devrait proposer des mesures et un calendrier pour la réunion du Bureau pendant l'hiver de 2000.

– Utilisation de techniques cartographiques pour les analyses statistiques intersectorielles.

– L'ouvrage méthodologique intitulé "Cartographie à des fins statistiques" est disponible sur le site Web de la FEE à l'adresse http://www.unece.org/stats/mapping.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

– Elle a inscrit la Réunion de travail sur les questions d'ordre méthodologique touchant à la fois à la statistique et à la géographie à son programme de travail pour 2001/2002.

– Elle a décidé que le secrétariat organiserait à l'intention des pays intéressés une séance de formation d'une demi-journée sur l'application des SIG, à l'occasion de la Réunion de travail sur les questions d'ordre méthodologique touchant à la fois à la statistique et la géographie, qui aura lieu en 2000/2001.

– Elle a approuvé l'ouvrage méthodologique et décidé que le secrétariat devrait l'installer dès que possible sur le site Web de la CEE, et elle a encouragé les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE et d'autres pays intéressés à s'en inspirer et à informer le secrétariat des résultats obtenus.

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Réunion de travail sur les questions d'ordre méthodologique touchant à la fois à la statistique et à la géographie (septembre 2001)

Eurostat : Groupe de travail sur les systèmes d'information géographique pour les statistiques (11 et 12 octobre 2000)

Eurostat : Groupe de travail sur les systèmes d'information géographique pour les statistiques (octobre 2001)

Eurostat : Groupe de travail sur les comptes régionaux (mai 2001, mai 2002)

Eurostat : Groupe de travail sur les comptes régionaux (mai 2001)

Eurostat : Groupe de travail sur les comptes régionaux (mai 2002)

Eurostat : Groupe de travail sur les données locales et les statistiques urbaines (novembre/décembre 2000)

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE :

a) Réunion de travail sur les questions d'ordre méthodologique touchant à la fois à la statistique et à la géographie en 2001/2002, qui examinera les sujets suivants : i) nouvelles possibilités offertes par la coopération et le partenariat; ii) nouvelles solutions technologiques, y compris celles fondées sur l'accès en ligne aux données; iii) analyse spatiale; iv) normes et métadonnées.

b) Séance de formation d'une demi-journée sur l'application des SIG, organisée à l'intention des pays intéressés à l'occasion de la Réunion de travail.

Ressources du secrétariat : Importantes

Activités de l'OCDE : **N**éant

Activités d'Eurostat : *(Thème 72 – Informations régionales et géographiques)* :

Statistiques régionales : Mise à jour régulière de la base de données REGIO et diffusion des résultats; définition d'un cadre global pour la collecte des statistiques régionales communautaires (suite du rapport CEIES); mise en place d'une base juridique pour la NUTS; intégration des pays

candidats à l'adhésion dans le système communautaire de statistiques régionales. Amélioration et extension des statistiques régionales. En particulier, développement du projet "Qualité des indicateurs-clefs pour la politique régionale"; amélioration de la couverture des domaines "industrie", "services", "environnement"; poursuite de la mise en place du système d'information sur les agglomérations urbaines.

Information géographique : Mise en place progressive de la nouvelle architecture de la base de données géographiques de référence (GISCO); poursuite des travaux d'amélioration de son contenu; réalisation des travaux d'analyse spatiale pour la Commission; première phase du développement du réseau européen de SIG pour la statistique. Début de la mise en place de l'infrastructure minimum de la Commission en matière d'information géographique (plusieurs DG; budget à définir).

Activités d'autres organismes :

2.7 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs au cours des prochaines années : Accroître la participation à la formation et, à cette fin, diffuser systématiquement auprès des pays des informations sur les politiques et programmes de formation des pays membres et d'Eurostat; contribuer à la coordination des séminaires et ateliers internationaux de formation et veiller à ce que les sujets traités soient conformes aux priorités statistiques définies par la Conférence et par Eurostat; aider les pays membres à mettre en place une politique d'échange de personnel lorsque ce genre d'échange présente un avantage comparatif afin de leur permettre de faire les bons choix en matière de formation.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Catalogue récapitulatif des cours de formation offert dans le domaine de la statistique par les États membres de l'Union européenne et de l'AELE ainsi que dans le cadre de la formation des statisticiens européens; bulletin d'annonces des places de stages disponibles dans les organismes de statistiques étrangers; étude annuelle des lacunes des programmes de formation et suggestions quant à la façon d'y remédier.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Groupe de travail sur la formation des statisticiens européens (8 décembre 2000).

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : **N**éant

Activités de l'OCDE : Néant

Activités d'Eurostat : *(Thème 12 – Formation statistique)* :

L'objectif de la formation statistique est l'élaboration d'un programme général en fonction des besoins de formation prévisibles compte tenu de l'évolution et des besoins du système statistique européen ainsi que des besoins en statistiques des pays en transition. La formation doit répondre à de nouveaux besoins résultant de l'élargissement de l'Union européenne, de l'application de nouvelles technologies de communication et d'échanges de données, de l'utilisation de nouvelles sources d'information et de l'apparition de nouveaux agents dans la vie économique et sociale.

Les principaux objectifs de la formation statistique sont les suivants :

- Contribuer à améliorer la qualité des statistiques européennes
- Offrir une formation professionnelle qui transcende les frontières nationales
- Encourager l'utilisation de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens
- Favoriser le transfert des techniques
- Contribuer à l'harmonisation et à la comparabilité des statistiques européennes
- Faciliter la coopération et les échanges dans le cadre du système statistique européen
- Favoriser l'intégration des pays candidats dans le système statistique européen.

Les principaux groupes d'utilisateurs prévisibles sont les managers, les services de méthodologie statistique et les utilisateurs des statistiques. Ils appartiennent surtout aux pays de l'Union européenne et de l'AELE, aux pays candidats et aux pays de la partie occidentale des Balkans, mais aussi parfois à d'autres pays qui bénéficient de programmes d'assistance de la Commission et à la Commission elle-même. Les cours dispenseront un programme statistique de base, des programmes spéciaux selon les besoins et une formation à la gestion.

La formation statistique est un programme d'Eurostat. À partir de 2001, son financement et son organisation pratique feront l'objet d'appels d'offre. Le financement de la formation sera notamment assuré par le budget d'Eurostat et de l'AELE et par divers budgets d'assistance technique. Un groupe de travail sera organisé une fois par an avec les pays de l'Union européenne/AELE et les pays d'Europe centrale et orientale.

Activités d'autres organismes :

OIT : L'OIT préparera dans le cadre d'un projet commun Bureau de statistique/Centre de formation de l'OIT de Turin (Italie) un recueil pédagogique sur les statistiques du travail comprenant plusieurs modules, et qui sera disponible en l'an 2000. Ce recueil sera utilisé dans le cadre des cours internationaux de formation aux statistiques du travail organisés par le Bureau au Centre de formation de Turin ou des ateliers organisés, sur demande, au nom d'autres organismes internationaux ou régionaux. Il sera également communiqué aux bureaux de statistique nationaux

pour leurs activités de formation interne. Des fonctionnaires de l'OIT feront office de formateurs pour des séminaires de formation ou pour la composante "Formation" de projets de coopération technique d'autres organisations dans les régions, et ils apporteront leur concours à d'autres activités connexes entreprises par le Centre de formation.

Fonds monétaire international (FMI) : i) Cours de formation d'une durée de six semaines organisés en anglais, espagnol ou français à l'Institut du FMI à Washington sur les sujets suivants : 1) balance des paiements; 2) finances publiques; 3) monnaie et banque; 4) comptabilité nationale (pas en 2000 et en anglais seulement).

2.8 INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs au cours des prochaines années : Élaborer un ensemble d'indicateurs efficaces pour mesurer en permanence le développement durable. Ces indicateurs, qui porteront sur les domaines économique, social et environnemental, se présenteront souvent sous forme de ratios exprimant les interactions entre des variables clefs de différents domaines. Ils seront étroitement associés à d'autres ensembles d'indicateurs, notamment économiques (y compris les indicateurs conjoncturels), sociaux (y compris les indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation) et environnementaux. Le but est de concevoir un cadre théorique qui permette de réaliser une synthèse entre ces trois domaines, d'aller plus dans le détail lorsque les points considérés présentent un intérêt particulier et de présenter un petit nombre d'indicateurs "phares" qui mobilisent l'attention du public.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

– L'OCDE va élaborer un ensemble d'indicateurs de développement durable qu'elle présentera dans un rapport aux ministres vers le milieu de 2001.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

– La coopération qui s'est instaurée entre l'OCDE, Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement et d'autres organisations internationales compétentes en vue d'élaborer des indicateurs efficaces pour mesurer en permanence le développement durable.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

– La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Rapporteur : OCDE.

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Néant.

Activités de l'OCDE :

L'OCDE a entrepris un grand programme horizontal de trois ans sur le développement durable, qui devrait s'achever vers le milieu de 2001 avec la présentation d'un rapport au Conseil des ministres. L'un des volets de ce programme consiste à calculer des indicateurs pour mesurer le développement durable. Il s'agira en particulier d'élaborer un cadre qui englobe les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement de façon à mettre en relief les interactions entre ces trois catégories et à étudier les options possibles. L'OCDE s'inspirera, pour construire ce cadre, des travaux en cours du groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement, du groupe de Canberra sur le stock de capital et les services financiers et du groupe de Canberra sur la répartition des revenus. L'intention est de construire aussi un cadre bien défini pour travailler, à l'OCDE, sur les statistiques de la santé et de l'éducation et de prendre en compte les travaux en cours sur la quantification du capital humain. D'autres organisations internationales (Eurostat, Agence européenne pour l'environnement, Banque mondiale et Commission du développement durable de l'ONU) et des instituts exerçant une activité dans ce domaine ont accepté d'apporter leur contribution.

Activités d'Eurostat : (*Thème 71 – Statistiques et indicateurs de l'environnement (716))* :

Le Traité d'Amsterdam a promu au rang de principe communautaire l'intégration de l'environnement et du développement durable dans toutes les activités de la Communauté. Des engagements politiques pour une meilleure intégration et un meilleur suivi au moyen d'indicateurs ont été pris par le Conseil européen à Cardiff et à Vienne. À la suite de ces décisions, la nécessité d'indicateurs de l'environnement et du développement durable a pris une importance beaucoup plus grande. Cela influencera fortement les travaux sur les statistiques de l'environnement ainsi que sur les statistiques des transports, de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, des politiques régionales et des comptes nationaux au cours des années à venir. Eurostat, en consultation avec l'Agence pour l'environnement et la DG – Environnement, préparera un document stratégique pour le CPS en mars 2000.

Avec le concours de la DG - Environnement, Eurostat va entreprendre les travaux suivants : diffusion d'un ensemble amélioré d'indicateurs de la pression sur l'environnement; diffusion d'une publication sur les indicateurs de développement durable; amélioration des données de base indispensables pour l'élaboration des indicateurs de l'environnement et de la durabilité.

Activités d'autres organismes :

OMS – Bureau régional de l'Europe :

Le Bureau régional s'attachera principalement à mettre au point et à faire accepter :

– un ensemble d'indicateurs de base de l'hygiène du milieu que les pays pourront utiliser et qui reflétera les grandes tendances constatées dans la région européenne;

– les éléments fondamentaux du système qui permettra d'harmoniser les collectes de données entre les pays et de parvenir à un niveau acceptable d'échange d'informations.

Dans un premier temps, un groupe directeur composé d'experts établira une liste provisoire d'indicateurs de l'hygiène du milieu et le cadre général d'un système d'information, qui seront ensuite proposés aux pays. Ceux-ci en évalueront la faisabilité et la compatibilité avec leur système national de surveillance. L'ensemble d'indicateurs de base sera accompagné de définitions et de méthodes de collecte et de calcul des données, et il sera associé à un cadre commun pour les échanges d'informations. L'OMS organisera une consultation pour parvenir à un accord sur cet ensemble d'indicateurs et sur ce cadre et pour choisir les pays où ils seront appliqués à titre expérimental, le but étant surtout de vérifier si les objectifs nationaux et les engagements internationaux se traduisent réellement par des mesures concrètes et si le système peut être préconisé pour toute la région européenne de l'OMS.